

« **MUSÉE GUIMET** » :
**JE PROPOSE UN NOUVEAU
COLLÈGE**

Un nouveau collège dans le bâtiment de l'ancien Musée Guimet : c'est le projet que je défends au sein du Conseil général.

En effet, le collège Vendôme qui est le plus gros du Département ne peut plus répondre à la demande des nombreuses familles installées dans l'arrondissement. C'est pourquoi il est urgent de penser à la création d'un nouveau collège, et les murs du Musée Guimet me semblent tout à fait appropriés. Bien entendu, je tiens à ce que la rotonde soit préservée, et qu'un lieu d'exposition temporaire soit maintenu.

Et vous, que souhaitez-vous faire du Musée Guimet ?

Vous pouvez me faire part de votre avis soit par mail à contact@perben.com soit par courrier (permanence parlementaire, 116 rue Cuvier, 69006 Lyon).

UN DÉPUTÉ ET CONSEILLER GÉNÉRAL AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION :

Ces derniers mois ont été une fois de plus riches en rencontres, démarches et interventions pour tous les acteurs de la circonscription.

Quelques exemples : une visite dans les locaux du Centre de la famille et de la médiation aux Brotteaux, structure qui rencontre des difficultés financières et que j'ai aidée dans ses relations avec la CNAF. Rencontre avec les responsa-

bles d'Aralis, association qui propose des logements transitoires pour les personnes en difficulté ou les personnes en mobilité géographique sur la région. Point avec Michel Ducray, Président de la Délégation du Rhône de la Croix-Rouge, sur leurs besoins notamment pour la gestion de leurs crèches comme Pierrot et Colombine dans le 6ème. Visite des locaux de l'association PARI dans le quartier Villette Paul-Bert qui loge des familles ayant leurs proches hospitalisés à Lyon. Echanges avec les responsables d'Ozanam sur les projets d'extension de leur internet.

Avec la réserve parlementaire, je suis heureux cette année de soutenir des projets importants comme l'achat du minibus de la MJC Montchat, la remise aux normes sécurité incendie du Collège Notre Dame de Bellecombe.

J'apporte également ma contribution aux projets humanitaires du Fonds arménien de France, aux activités de l'Union nationale des combattants du Rhône, aux actions de réinsertion menées par l'association Spirale, au tournoi organisé par le Damier lyonnais. En tant que conseiller général, je suis de près le fonctionnement et la vie des collèges Vendôme et Fénelon situés sur mon canton (le Conseil général étant en charge de la gestion des collèges publics). Je soutiens également, via la dotation cantonale, un certain nombre d'associations et d'écoles : Valentin Haüy, Secours catholique, Entraide Saint-Vincent Saint-Joseph, Scouts de la Rédemption, Foyer Restaurant Kléber, Harmonie Montchat Montplaisir, CIL Montchat ; écoles de la Rédemption, Saint-Joseph des Brotteaux, le Cours Diot.

Élections Européennes

Superbe réussite sur Lyon, l'UMP est arrivée en tête avec 30,80 % des voix

Nora BERRA, ancienne tête de liste à mes côtés dans le 8ème arrondissement, est élue!

Pour prendre rendez-vous avec votre député Dominique Perben ou avec votre députée suppléante Dominique Nachury, adressez-vous à la permanence parlementaire.

CONTACTS

Permanence parlementaire de Dominique Perben
116 rue Cuvier 69006 Lyon
Tel : 04 78 24 41 13
Fax : 04 78 24 23 30
contact@perben.com
www.perben.com

Conseil général du Rhône
29-31 cours de la Liberté
69003 Lyon
Tél : 04 72 61 78 63
dominique.perben@rhone.fr

Responsable de la publication : Dominique Perben
Crédit photo : libre de droit
Création et mise en page : Comico
Impression : Charvet imprimeurs

La lettre de DOMINIQUE PERBEN, VOTRE DÉPUTÉ



Éditorial

La réforme territoriale une chance pour Lyon !

Le monde change de plus en plus vite, et nous devons nous y adapter. Aujourd'hui la France sous l'impulsion du Président de la République se lance dans une refonte profonde de notre territoire afin de répondre au mieux aux défis du futur. Cette réforme des collectivités locales j'y travaille depuis 9 mois, d'abord au sein du Comité Balladur, et maintenant pour l'UMP en faisant le tour de France des territoires pour expliquer, échanger, débattre sur les enjeux de cette réforme. Un des grands axes de cette réforme c'est la création de métropoles de dimension européenne. Aujourd'hui en France elles n'existent pas. Nous devons constituer des métropoles, qui concentrent les emplois à valeur ajoutée, la puissance démographique et les pôles universitaires, et qui puissent s'imposer en Europe. Cette proposition concerne bien entendu notre ville de Lyon qui fait partie des agglomérations de taille suffisante pour passer au statut de métropole. Car il s'agit bien de créer un nouveau statut : une collectivité qui regroupera sur son territoire les compétences du Grand Lyon et du Département du Rhône. Alors qu'aujourd'hui les habitants du Grand Lyon doivent s'adresser



à la Communauté urbaine en ce qui concerne leur cadre de vie, et au Conseil Général pour la politique sociale, ils n'auront plus qu'un interlocuteur. Le Département du Rhône restera constitué des communes qui ne sont pas sur le territoire de la métropole (environ 400 000 personnes). L'objectif est simple : disposer ainsi de structures politiques simplifiées exerçant l'ensemble des compétences et disposant des capacités financières nécessaires à la gestion d'un territoire et d'une population.

Simplification, mais aussi renforcement de la démocratie. En effet, face aux compétences accrues accordées aux agglomérations, il faut que l'électeur puisse s'exprimer sur le choix de ses élus. Nous proposons d'instaurer une élection au suffrage universel direct des élus de la métropole en fléchant sur les listes électorales des communes concer-

nées les candidats qui siègeront à l'agglomération s'ils sont élus.

Enfin, concernant les limites de la métropole, il n'est en aucun cas question d'absorber de manière arbitraire des communes qui ne le souhaiteraient pas, et surtout, il s'agit de conserver une certaine « crédibilité géographique ». Lyon, métropole, ça n'est pas, comme j'ai pu l'entendre, une aire qui s'étendra de la Savoie à Saint-Etienne, mais bien un ensemble territorial cohérent qui sera un vrai moteur pour l'ensemble de notre région, ce qui n'empêcherait pas, bien au contraire, la métropole lyonnaise, de travailler en réseau avec Saint-Etienne, Vienne, Bourg et le Nord Isère.

Quel calendrier ? Justement, il est important de décider, d'engager cette réforme avant 2012, afin de répondre aux attentes fortes des Français. Un projet de loi cadre devrait être présenté au Parlement à l'automne.

Faire mieux, moins cher, faciliter la vie de nos concitoyens et donner aux collectivités locales plus d'efficacité : tels sont les objectifs à atteindre !

1/6 mai 2009 Perben

T.V.A. à 5,5% : engagement pris, promesse tenue !

Comme s'y était engagé le Président de la République la baisse de la T.V.A. à 5,5% dans la restauration sera effective au 1er juillet. Les restaurateurs et les consommateurs l'attendaient depuis longtemps. Engagement pris, promesse tenue ! Cette mesure va permettre de redynamiser un secteur économique fortement créateur d'emplois et aura également un impact pour les consommateurs, les restaurateurs se sont engagés à répercuter cet allègement de charge sur les prix d'au moins 7 produits.

Invitation

Je vous invite à une rencontre conviviale le **lundi 29 juin à 18h30** à la Salle des Ventes des Brotteaux (13bis place Jules Ferry - Lyon 6ème) en présence de **Jean-Pierre Raffarin**.

L'ÉCONOMIE DANS LE RHÔNE

Face à la crise, le Président de la République et son Gouvernement ont réagi avec conviction et détermination. Dès à présent, nous pouvons constater les mesures concrètes prises dans le cadre du plan de relance dans notre Département.



Ainsi, plus de 1 000 projets sont lancés dans le Département pour améliorer les infrastructures de transports, rénover des bâtiments et construire des installations plus respectueuses de l'environnement.

Quelques exemples parmi ces projets :
• le plan de rénovation urbain engagé dans le quartier de la Duchère,
• la transformation et la réhabilitation de résidences étudiantes à Lyon

• des travaux sur la Cathédrale Saint-Jean et la Basilique de Fourvière
• la remise aux normes des installations militaires à Lyon

Par ailleurs, je tiens à rappeler que le Conseil Général du Rhône débloque 54 millions d'euros pour lancer dès 2009 des travaux qui n'auraient du être financés qu'en 2010 et qui permettront de soutenir l'activité de nos PME et donc de sauvegarder les emplois dans le Rhône.

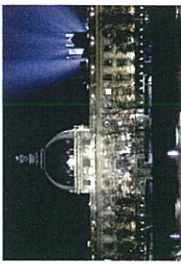
Mesures en faveur des personnes les plus touchées, par la crise quelques chiffres concernant notre Département :

- **Une prime de solidarité active de 200 €** a été versée à 110 778 personnes
- **73 522 familles** modestes ont reçu une prime de 150 euros
- **6 486 retraités** bénéficient de l'augmentation de 6,9% du minimum vieillesse
- **18 802 personnes handicapées** voient leur allocation adulte handicapée revalorisée de 4,4%

Zoom sur ... LA MISE EN PLACE DU RSA

À COMPTER DU 1^{ER} JUIN

Une grande réforme sociale et le respect des engagements pris. Remplacer le RMI et prendre en charge les travailleurs pauvres, c'est renforcer la solidarité et encourager à la reprise du travail comme s'y était engagé Nicolas Sarkozy. Dans le Rhône, ce sont 78 000 personnes concernées.



ATTENTION HÔTEL-DIEU !

Je suis inquiet pour l'Hôtel-Dieu. Les rumeurs les plus folles courent à son sujet. Les Hospices Civils de Lyon souhaiteraient le vendre ; la Mairie n'aurait d'autre projet qu'un hôtel de luxe !

Ce bâtiment superbe est pourtant le cœur de Lyon et il est le symbole de toute l'histoire de la générosité et de la médecine lyonnaise.

Il faut lancer un grand mouvement de défense et de promotion de ce site exceptionnel. Ce bâtiment mérite que l'on prenne le temps de la concertation et de la réflexion afin de faire sortir un projet qui permette de faire évoluer notre ville tout en valorisant ses richesses et son passé. Ayons un peu d'imagination et de courage !

Si vous partagez mon avis, écrivez moi à contact@perben.com

VOTRE DÉPUTÉ

ZOOM SUR...

INQUIÉTUDES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Des résidences pour personnes âgées menacées de fermeture alors que la question de la prise en charge des personnes vieillissantes doit être au cœur de la politique de la ville.

Résidence Constant : une attitude inadmissible de la Mairie du 3^{ème} arrondissement. C'est avec émotion que je suis allé à la rencontre des personnes âgées logées à la Résidence Constant à Montchat. Elles m'ont fait part de leur désarroi devant l'annonce de la fermeture de leur résidence, et l'absence de dialogue à ce sujet. Elles m'ont dit leur sentiment d'être méprisées et considérées comme une quantité négligeable. Si j'approuve l'idée de construire un EHPAD (établissement pour personnes dépendantes) dans le 3^{ème}, j'estime qu'il serait plus judicieux d'utiliser un autre terrain et non pas de fermer une résidence pour personnes âgées. D'autant plus une résidence comme Constant qui est exemplaire en termes d'intégration dans le quartier. En effet, ces deux structures correspondent à des besoins différents et complémentaires auxquels nous devons répondre.

Point sur la Résidence Bugeaud avec Dominique Nachury : La Ville de Lyon, à travers son CCAS, va demander le déclassement de la résidence Bugeaud, logement-foyer pour personnes âgées depuis 1962. Cet immeuble se compose de 36 petits logements en bon état avec des parties communes refaites et un restaurant précieux pour nombre de seniors. **Cet immeuble peut et doit donc continuer à accueillir, sous une forme différente, des personnes seules, âgées ou non, dont les revenus sont modestes et le logement en centre ville nécessaire.**



La parole à Dominique Nachury, députée suppléante

Vous connaissez tous mon investissement sur les questions de petite enfance en tant que Vice-présidente du Conseil général. Parmi les mesures gouvernementales prises dans ce domaine, je tiens à évoquer :

- l'extension à quatre places de l'agrément des assistantes maternelles,
- la création des micro-crèches qui permettent l'accueil d'enfants (jusqu'à 9) dans des structures plus souples mais toujours qualifiées,
- la promotion d'un accueil adapté pour les 2-3 ans entre le mode d'accueil Petite Enfance et l'École.

Ces mesures permettent de mieux répondre aux besoins des familles et prennent en considération l'intérêt de l'enfant.

Par ailleurs, je souhaite souligner l'importance de la réforme des collectivités locales sous le prisme des politiques en faveur de l'enfance. En effet, il serait insuffisant de considérer que la seule suppression d'un échelon local quel qu'il soit et/ou l'aboutissement de l'intercommunalité assureraient lisibilité et réactivité dans la vie politique et administrative française.



Dans le cadre de ma délégation de première adjointe aux relations avec les habitants, j'organise le premier lundi de chaque trimestre à la Mairie du 6^{ème}, un Forum des habitants permettant d'évoquer sujets d'arrondissement ou d'agglomération et de dialoguer avec les élus.

Prochain rendez-vous le lundi 6 juillet de 19 h à 21 h, salle du conseil Mairie du 6^{ème} arrondissement.